

Nombre de membres**Séance du 14 décembre 2018****en exercice:** 11

L'an deux mille dix-huit et le quatorze décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 14 décembre 2018, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 10**Sont présents:** Jean-Luc BROUSSAL, André CASTANIER, Olivier MOLENAT, Odile DEVEZ, Joël TERRIER, Nicole REY, Philippe VIGNAL, Monique SANCHEZ, Audrey SIBOT, Claude TEIL**Votants:** 10**Représentés:****Excuses:** Jérôme HERCOUET**Absents:****Secrétaire de séance:** André CASTANIER**Objet: Carrières de Bagnac - 2018 27**

Monsieur le maire fait part au conseil d'un avis d'enquête publique relative à une demande de renouvellement et d'extension d'une autorisation d'exploiter la carrière et ses installations annexes aux lieux-dits "Auriac", "Caffoulen", et "Les Carrières" sur la commune de Bagnac sur Célé par la SARL SCMC et au déclassement anticipé d'une section de la voie communale n°11 et au classement de la nouvelle section. L'enquête publique s'est déroulée du 5 novembre jusqu'au 6 décembre 2018.

Le maire demande aux membres du conseil de donner un avis sur ce projet.

Après délibération, le conseil municipal n'émet aucune observation contraire à ce projet.

Objet: Tarifs communaux 2019 - 2018 28

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire à l'identique de 2018, les tarifs communaux pour 2019 à savoir :

Locations diverses :**Location salle polyvalente :**

- Habitants commune : 50 €
- Extérieurs communes : 100 €
- Prix KW consommé : 0.20 €
- Caution demandée : 150€

Pour les associations de la commune, seule la consommation électrique sera facturée avec un minimum de 5 €.

Location salle cantine (sans local cuisine) : seulement pour habitants de la commune, les vendredi et samedi : 25 € (caution : 50 €)

Location chapiteau : 30 € pour les associations extérieures à la commune et les particuliers, gratuite pour les associations communales.

Location parquet : 50 €

Consommation EDF espace muséographique : 0.20€ le kw consommé, facturée à chaque réception de facture EDF

Divers :

Débroussaillage : 55 € l'heure

Curage fossés : 55 € l'heure

Redevance assainissement : 1.00 € par M3 consommé

Branchement assainissement : 180 €

Concession cimetière : 50€ le M²- cases columbarium : 350 € pour une durée de 30 ans

Loyer vente herbe le Théron : 150 €

Participation voyages des enfants au collège : 5€ 50 par enfant et par nuitée avec un maximum de 5 nuitées

Objet: Approbation Agenda Accessibilité Programmé - 2018 29

Monsieur le maire rappelle que :

- * Vu l'article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifié par la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.
- * Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 ; pose le cadre nominatif des exigences de mise en accessibilité ainsi que la date de dépôt des Ad'AP, fixée au 27 septembre 2015
- * Vu le décret n°2014-1326 du 5 novembre 2014 relatif aux Ad'AP
- * Vu le décret du 15 décembre 2014 fixant les formulaires CERFA et modèle d'attestation

Monsieur le maire rappelle que la commune a fait réaliser en 2017 un diagnostic d'accessibilité de tous ses ERP par la DDT ; Un cabinet d'architecte a chiffré les dépenses nécessaires pour la mise aux normes .

Suite à cela il expose le plan d'action suivant pour une période de 2 ans :

Année 2019	Mise en accessibilité des WC Ecoles et vestiaires	Montant des travaux : 35 400 € HT
Année 2020	Mise en accessibilité de l'accès Ecoles	Montant des travaux : 29 500 € HT
TOTAL : 64 900 € HT		Hors maîtrise d'oeuvre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'agenda d'accessibilité programmé
- Charge Monsieur le maire de la mise en oeuvre de cet agenda et d'appliquer les dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière.

Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire pour 2019

Objet: participation voyage scolaire - 2018 30

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier transmis par l'école publique de St constant sollicitant une subvention pour un voyage scolaire Découverte à Paris du 29 avril au 3 mai 2019 pour les élèves de CE2,CM1 et CM2 dont 7 demeurent sur notre commune.

Après délibération le conseil municipal :

- fixe à 500 € le montant de participation affectée à ce voyage scolaire
- autorise le maire à procéder au versement de cette somme

Objet: vente d'herbe Le Théron 2019 - 2018 31

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 04 janvier 2017 concédant la vente d'herbe à Monsieur ALLIAUME Alain pour une période allant 01 janvier au 31 décembre 2018 , et expose qu'il y a lieu de renouveler celle ci pour 2019.

Après en avoir délibéré ,le conseil municipal :

- considérant qu'une seule candidature a été déposée
- décide de désigner Monsieur ALLIAUME Alain , domicilié à Aurières, pour bénéficier de la dite vente d'herbe pour une durée allant du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 et ce pour un montant de 150 €.

DIVERS :

- **Réfection salle polyvalente** : Dans le cadre du plan de rénovation énergétique des bâtiments communaux , engagée par la communauté de communes Châtaigneraie Cantalienne , le conseil municipal décide de déposer le dossier relatif à la restauration de la salle polyvalente au titre de la DETR pour 2019.
- **Complexe rural** : les travaux devraient débuter début janvier . la départementale partant du bourg en direction de Cassaniouze sera fermée à la circulation
- **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)** : un registre est disponible en mairie pour les personnes souhaitant émettre des observations à ce sujet
- Dans le cadre du projet TEPCV (Territoire à Energie Positive et Croissance Verte) porté par la communauté de communes , toutes les communes de la Châtaigneraie Cantalienne ont été équipées d'horloges permettant de couper l'éclairage public de nuit selon des plages décidées par le conseil . Début 2019 l'éclairage public du bourg sera suspendu de minuit à 5 h du matin.
- Le maire fait part au conseil municipal des candidatures reçues en vue du remplacement de Mr Yves Broussal à l'horizon 2020. Sur les 17 candidatures étudiées, 3 correspondaient au profil demandé dont un qui ,sur proposition du maire fit l'unanimité au sein du conseil. Les modalités de recrutement du candidat retenu seront finalisées début 2019.